



<https://bulletin.vals-asla.ch> · e-ISSN: 2813-7973 · p-ISSN: 1023-2044

Labarta, G. (2015). Quelques aspects métadiscursifs de la norme littéraire contemporaine: La carte et le territoire de M. Houellebecq et Rose bonbon de N. Jones-Gorlin. *Bulletin suisse de linguistique appliquée* (Numéro spécial 2), 253-268. <https://doi.org/10.26034/ne.vals-asla.2015.1066>

Cet article est publié sous la licence *Creative Commons Attribution 4.0 International* (CC BY):
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



© Gaëlle Labarta, 2015

Quelques aspects métadiscursifs de la norme littéraire contemporaine: *La carte et le territoire* de M. Houellebecq et *Rose bonbon* de N. Jones-Gorlin

Gaëlle LABARTA

Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité
PLEIADE

99 Avenue Jean Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse, France
labarta@univ-paris13.fr

Thanks to a bi-disciplinary approach combining discourse analysis and literature, this contribution deals with contemporary norms in literary fiction, asking what is established as acceptable by commentators. The objects of this study are normative metadiscourses produced during the controversies that emerged after the publication of two French novels, namely *La carte et le territoire* by Michel Houellebecq and Nicolas Jones-Gorlin's *Rose Bonbon*. The aim of the analysis is to understand whether the normative reactions these two books have generated have linguistic motivations. The normative metadiscourses under analysis, collected in heterogeneous media (the specialized press, mainstream newspapers, social networks dedicated to books, and commercial websites), point towards some specific definitions and values of contemporary literary fiction. While the treatment of the taboo of paedophilia in fiction is debated, the normative prohibition of plagiarism seems to be more context-dependent and to depend on the three instances at stake in the debate (the plagiarist, the plagiarized author and the medium).

Keywords:

literature, discourse analysis, freedom of speech, literary controversy, norm, morals, plagiarism, paedophilia.

1. Introduction

Le romancier a-t-il tous les droits? La fiction est-elle le lieu d'une liberté d'expression, d'une liberté de création totale et absolue? En France, l'histoire, à travers les grands procès intentés à Flaubert et à Baudelaire ou ceux intentés aux écrivains collaborationnistes après la seconde guerre mondiale semble dire que non. Mais qu'en est-il lorsque l'on se penche sur la littérature contemporaine? Les parutions d'ouvrages tels que *Les Bienveillantes*¹ en 2006, ou *Une semaine de vacances*² en 2012 n'ont pas manqué de provoquer de nombreuses réactions d'indignation. Ce fut le cas notamment de Bernard

¹ Littell, J. (2006). *Les Bienveillantes*. Paris : Gallimard. Ce roman a provoqué la controverse en raison du traitement de son sujet. Le narrateur est un officier SS qui relate son parcours durant la Seconde Guerre mondiale. L'ouvrage fut aussi attaqué sur l'exactitude des faits et situations décrits.

² Angot, C. (2012). *Une semaine de vacances*. Paris : Flammarion. La narration se concentre autour d'un huis clos sexuel entre un homme et celle que l'on identifie comme sa fille. C'est la thématique de l'inceste (déjà présente dans l'œuvre de l'auteure) et son traitement sans détour dans l'ouvrage qui provoque de vives réactions à la sortie du livre.

Comment et Olivier Rolin, qui dans les colonnes du *Monde*, réagissaient à l'édition de *Pogrom*³ en 2005:

Tout, dans ce roman décidément "inqualifiable", dégage l'odeur du remugle fasciste. On se sent ici sali au simple exercice de citations qui ne sont même pas les pires du livre. Mais voilà, c'est publié dans la France de 2005. Et accompagné de louanges dans la presse. On voudrait que ce soit un cauchemar. C'est la triste réalité d'une époque, au mieux désinvolte (on ne lit plus forcément les livres avant d'écrire dessus), au pire complice, ou inconsciente. (Comment & Rolin 2005: 15)

Pour cet ouvrage, l'écrivain Eric Bénier-Bürckel et les éditions Flammarion ont été poursuivis en justice pour "délits d'injures antisémites", "provocation à la haine raciale" et "diffusion de message pornographique susceptible d'être perçu par un mineur", avant d'être relâchés. Les "crimes d'écrits" sont donc toujours d'actualité.

A partir de ces questionnements, mon objectif est de rendre compte des normes de la littérature fictionnelle contemporaine dans leurs rapport avec l'esthétique, l'éthique et le juridique, en m'interrogeant sur ce qui "fait norme", sur ce qui est acceptable aux yeux des commentateurs de cette littérature. Gisèle Sapiro écrit dans son ouvrage *La responsabilité de l'écrivain*:

Les œuvres littéraires participent à l'élaboration des représentations et des schèmes de perception du monde, c'est-à-dire de la "vision du monde" d'une époque, la Weltanschauung, ou ce que Durkheim a appelé "conscience collective" et Bourdieu l'"inconscient collectif". Or cette vision du monde implique des principes axiologiques. (Sapiro 2011: 719)

Ce sont les réactions à ces *principes axiologiques*, et à la littérature appréhendée comme une *vision du monde* qui m'intéressent dans cette contribution. En effet, ces discours sur la littérature sont mon objet de recherche. Grâce à un cadre bi-disciplinaire en littérature et en analyse du discours, j'étudie ici un ensemble de discours normatifs produits à l'occasion de deux polémiques littéraires contemporaines: *Rose bonbon* de Nicolas Jones-Gorlin paru en 2002 (désormais RB) et *La carte et le territoire* de Michel Houellebecq paru en 2010 (désormais CT). Par-delà l'hétérogénéité thématique des polémiques (la pédophilie et le plagiat), le critère qui a présidé à ce choix réside dans l'émergence de métadiscours faisant apparaître une transgression d'ordre normatif, d'approbation et de désapprobation. Ces ouvrages se situant aux deux bornes d'un corpus plus important classé selon le motif principal des polémiques d'ordre plutôt moral ou plutôt juridique⁴. Chaque ouvrage choisi est par ailleurs éligible à une mise en cause juridique (la pornographie pour RB et le délit de contrefaçon pour CT).

³ Bénier-Bürckel, E. (2005). *Pogrom*. Paris : Flammarion. La violence, la pornographie, la zoophilie, l'antisémitisme et plus généralement la haine raciale sont au cœur des critiques faites au livre.

⁴ Le corpus complet comprend, outre des polémiques liées aux ouvrages mentionnés en introduction, celles plus généralement motivées par la divulgation de la vie privée, la pornographie, la falsification de l'histoire, etc.

Il s'agit alors de voir si les réactions normatives que ces ouvrages suscitent peuvent avoir des motivations linguistiques.

2. Les polémiques en question

2.1 *Rose bonbon* de Nicolas Jones-Gorlin⁵

Quelques jours avant la parution de l'ouvrage, une polémique enfle, formant un événement centré autour du thème de la pédophilie. Comme le précise Emmanuel Pierrat, spécialiste du droit et de la censure, "[...] dès le début des années quatre-vingts, le relatif courant de sympathie dont bénéficiaient les pédophiles disparaît peu à peu [...]" (2008: 110), jusqu'à devenir un des tabous de la société contemporaine.

La morale d'aujourd'hui permettrait sans doute de réprimer bon nombre de textes littéraires, publiés impunément il y a encore vingt ans. Il n'est pas sûr qu'aujourd'hui *Lolita* serait accueilli sans réaction judiciaire. (Pierrat 2005: 161)

Cette analyse trouve une illustration avec la mise en cause de l'ouvrage par deux associations de protection de l'enfance: l'association l'Enfant bleu et la Fondation pour l'enfance et ce, à la lecture de quelques extraits du livre. Cela atteste que, n'ayant pas lu la totalité de l'œuvre, la réaction suscitée par le livre est principalement d'ordre moral. Après s'être émues auprès de l'éditeur, qu'un tel ouvrage puisse "[...] heurter la sensibilité de l'opinion publique et de nombreuses victimes de pédophiles" (Salles 2002), les associations entament des démarches judiciaires pour qu'il soit retiré de la vente, au titre de son caractère pornographique, en s'appuyant sur les articles 227-23 et 227-24 du code pénal⁶. Ces associations contacteront ensuite le ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, pour statuer sur une éventuelle interdiction administrative de l'ouvrage. En effet, l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 inséré dans une loi encadrant les publications destinées à la jeunesse permet d'interdire ou de restreindre la vente d'ouvrages "de toute nature" au motif de leur dangerosité pour la jeunesse en raison notamment "de leur caractère licencieux ou pornographique" (Code pénal | *Legifrance*).

Pour examiner ce cas, le ministre mandate alors la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse pour se prononcer. L'avis rendu préconisera une interdiction de vente aux mineurs. Mais le ministre renoncera finalement à la prononcer, se rangeant aux

⁵ Jones-Gorlin, N. (2002). *Rose bonbon*. Paris: Gallimard. L'ouvrage met en scène un narrateur pédophile qui raconte ses désirs et ses passages à l'acte criminels envers de très jeunes filles.

⁶ Ces articles interdisent: "le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique [...]" et "le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou à inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger, soit de faire commerce d'un tel message [...]" (Code pénal | *Legifrance*) (Versions en vigueur en 2002)

arguments d'Antoine Gallimard et indiquant que les mesures déjà prises par l'éditeur étaient suffisantes. En effet, après avoir provisoirement interrompu la mise en vente de l'ouvrage, il avait décidé de mettre sous blister le livre avec l'avertissement suivant:

"Rose bonbon" est une œuvre de fiction. Aucun rapprochement ne peut être fait entre le monologue d'un pédophile imaginaire et une apologie de la pédophilie. C'est au lecteur de se faire une opinion sur ce livre, d'en conseiller ou d'en déconseiller la lecture, de l'aimer, de le détester, en toute liberté.

2.2 *La carte et le territoire de Michel Houellebecq*⁷

En 2010 paraît l'ouvrage *La carte et le territoire* de Michel Houellebecq. Lors de la présentation de la rentrée littéraire le livre fut bien reçu par la critique. Cependant, quelques jours avant la parution officielle de l'ouvrage Vincent Glad, spécialiste du web, révèle sur le site Slate.fr que certains passages sont manifestement "empruntés" à Wikipédia. Même si le journaliste considère que ces "[...] 'collages' littéraires, n'ont rien de scandaleux en regard du style de Michel Houellebecq, [...]", il précise cependant que l'auteur ne mentionne pas explicitement ses sources. En réponse, les éditions Flammarion précisent que

Michel Houellebecq a toujours aimé truffer ses livres de descriptions encyclopédiques et, à l'ère d'Internet, l'écrivain a volontiers puisé dans Wikipédia pour dépeindre une ville ou une mouche. [...] la reprise de ces "courts passages", qui constituent un "matériau littéraire" ne représente, "en tout état de cause", pas un plagiat. (Slate 2010)

Michel Houellebecq, quant à lui, explique qu'il s'inscrit dans une longue tradition littéraire, qui passe par Perec et Borges, dans laquelle il élabore une "tentative de brouillage" entre les "documents réel et la fiction" (Veber 2010).

L'encyclopédie en ligne, soumise à la licence Creative Commons CC-BY-SA, autorise une reproduction commerciale de ses pages mais en mentionnant l'auteur et les conditions de la licence. Ce sont donc les formes traditionnelles de la citation qui doivent être utilisées: mise entre guillemets des passages repris et citation de la source. Alors que les faits sont avérés et reconnus, Wikipédia n'engage pas de poursuites car Wikipédia n'est ni auteur, ni éditeur et en tant qu'œuvre collaborative il n'y a pas un, mais une multitude de contributeurs pour chaque page. C'est à chacun d'eux de revendiquer la propriété des passages plagiés.

La polémique prend un tour différent lorsque le 21 septembre 2010 Florent Gallaire, ingénieur et juriste, rend accessible gratuitement sur son blog l'ouvrage en version PDF. Son argument était que le livre, empruntant des passages d'une œuvre collective créée sous Creative Commons, devenait lui-même une œuvre libre de droit. Le 26 novembre les éditions Flammarion

⁷ Houellebecq, M. (2010). *La carte et le territoire*. Paris: Flammarion. L'auteur fut accusé d'avoir plagié des fiches de l'encyclopédie participative Wikipédia et des sites institutionnels sans finalement faire l'objet d'une mise en cause juridique.

mettent en demeure le blogueur, qui retirera rapidement l'ouvrage de son blog.

Enfin, Michel Houellebecq obtient le prix Goncourt le lundi 8 novembre 2010, au premier tour de vote, par 7 voix contre 2.

2.3 La polémique comme lieu d'expression des normes

Dans la continuité des travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980), la polémique est entendue comme un type d'échange dans lequel s'engagent des locuteurs. Et comme le résumait Ruth Amossy et Marcel Burger dans leur introduction au numéro de *Semen* consacré aux "Polémiques médiatiques et journalistiques"

La polémique se réfère à un ensemble de discours qui circulent dans un espace social donné sur une question controversée, à laquelle sont données des réponses divergentes et mutuellement exclusives par des locuteurs qui tentent de disqualifier la thèse adverse ou l'adversaire qui la soutient. Elle comporte ses lieux, ses argumentaires et sa chronologie, tout en traversant les genres et les supports. (Amossy & Burger 2011: § 17)

Elle fait naître des discours antagonistes qui, explicitement ou implicitement, donnent à lire les principes normatifs qui les sous-tendent. Mais aussi, les polémiques littéraires interviennent dans le processus global de définition et de redéfinition du champ et l'historicisent.

Ce n'est pas assez de dire que l'histoire du champ est l'histoire de la lutte pour le monopole de l'imposition des catégories de perception et d'appréciation légitime; c'est la *lutte* même qui fait l'histoire du champ; c'est par la lutte qu'il se temporalise. (Bourdieu 1992: 261)

2.4 Les dispositifs normatifs

Selon Bourdieu (1992), la norme littéraire est relayée dans la société par le champ littéraire grâce à un dispositif normatif constitué des institutions, des médias et des dispositifs juridiques. Mais elle l'est aussi désormais par l'internet qui met à la disposition des lecteurs des lieux susceptibles de publier et de faire circuler leurs avis. Les réseaux sociaux, les sites marchands et les réseaux de lecture sociale en sont quelques exemples. Les polémiques à l'étude ont trouvé une résonance dans l'ensemble de ces dispositifs normatifs au nombre desquels, pour les institutions, on notera la Commission jeunesse (RB) et le prix Goncourt (CT), ceux-ci contribuant à disqualifier, à distinguer (Bourdieu) et à délégitimer l'œuvre. On pourra penser que ces institutions ont par ailleurs un lien avec d'autres champs (politique, juridique d'une part et économique d'autre part) mais elles agissent néanmoins comme jalon littéraire et influent sur la vie de l'œuvre dans les deux cas.

2.5 La cartographie du corpus

Le corpus de travail est constitué d'articles de presse générale et spécialisée ainsi que de nombreux commentaires issus de l'internet et parus autour des deux polémiques. Les espaces numériques et le développement du Web 2.0 ont vu une nouvelle forme de critique littéraire se développer. Ces lieux numériques, parmi lesquels les blogs littéraires, les forums, les sites internet,

et les réseaux sociaux, sont parfois dédiés à la critique littéraire comme le sont les réseaux de lecture sociale⁸ (Babelio ou Critiques libres.com, par exemple), mais ils peuvent aussi intégrer à leur dispositif commercial le principe d'avis et de recommandation comme les sites marchands (amazon.fr ou fnac.com, pour ne citer qu'eux). Ils ont le point commun de proposer un discours sur la littérature rédigé par des lecteurs. Cette nouvelle forme de critique, en pleine expansion, tend à prendre une part de plus en plus importante dans le champ littéraire contemporain, comme en atteste l'intégration des blogueurs littéraires aux services de presse des grands éditeurs.

Pour cette contribution, j'ai formé un sous-corpus de travail en ne prenant en compte qu'un représentant de chaque groupe médiatique. J'ai retenu les articles du *Monde* pour la presse nationale (soit 105 articles) et les articles du *Magazine littéraire* pour la presse spécialisée (soit 8 articles). Pour la critique issue de l'internet, j'ai conservé les avis du site Amazon.fr (soit 134 avis) et ceux du réseau Babelio (soit 150 avis). Ce choix a été établi à partir des médias représentés dans les deux polémiques et en quantité comparable.

3. Le surgissement des normes

3.1 La norme

Que sont les discours normatifs? Dans mon propos, j'opte pour une définition large et usuelle de la norme telle que proposée dans les dictionnaires de langue⁹. Ce sont des discours relevant de l'expression de jugements, de raisons, de principes, de devoirs ou d'obligations. A cela s'ajoutent des discours exprimant la valeur, c'est-à-dire appliquant aux œuvres littéraires des catégories renvoyant aux dichotomies, beau/laid, bon/mauvais, etc. Ainsi les discours normatifs retenus sont constitués d'énoncés prescriptifs ou directifs, appréciatifs et descriptifs (i.e. des énoncés qui se réfèrent aux manières d'être, d'agir et de penser les plus fréquentes ou les plus répandues). Sont étudiés aussi les effets normatifs de ces discours, qu'ils soient discursifs ou prédiscursifs (Paveau 2006).

Pour ce faire, je fais l'hypothèse que la norme est un dispositif mental et discursif dont les formes sont stockées et intégrées aux mémoires individuelles, collectives et dans "l'environnement" des locuteurs (Paveau 2009). Je reprends ici la notion d'environnement telle que théorisée par Marie-

⁸ D'après Jahjah 2012a: "un réseau numérique de 'lecture sociale' est un réseau qui désigne comme objet de discussion les livres et la lecture mais le fait en plus savoir, le met en scène et se produit autour de ces objets". Sur ce point voir aussi Jahjah 2012b.

⁹ Les différentes conceptions philosophiques de la norme (éthique des vertus, conséquentialisme et déontologisme, notamment) me servent de forme de classement *a posteriori* de la norme actualisée par les métadiscours à l'étude.

Anne Paveau dans le cadre d'une linguistique symétrique¹⁰ qui considère le contexte non pas comme un extérieur au discours mais comme partie intégrante du discours, sans scission entre le linguistique et ce qui relèverait de l'extra-linguistique. Dans ce dispositif, l'environnement comprend donc l'horizon normatif des locuteurs et de la société à laquelle ils appartiennent.

3.2 *Des événements discursifs normatifs*

Pour autant, même si la norme est partie prenante de la production des discours, elle n'est saisissable, et donc étudiable, qu'actualisée en discours. Je travaille donc sur une matérialité analysable, c'est-à-dire sur des métadiscours normatifs qui disent la norme.

La question de la dimension morale des énoncés émerge d'un "événement discursif moral", c'est-à-dire un ensemble de commentaires et réactions, dans un groupe ou une société donnée, à propos d'un énoncé donné. Le discours public est riche de ce type d'événement, déclenchant l'indignation collective, qui se formule souvent en termes moraux. (Paveau 2013a: 17)

Par extension, j'appelle "événement discursif normatif" un "moment discursif" (Moirand 2002, 2007) qui prend une coloration normative. Cette notion est proposée sur le modèle des "événements discursifs moraux" élaborée par Marie-Anne Paveau (2013a, 2013b) dans ses travaux sur l'éthique discursive, travaux qui par ailleurs servent de point de départ à mon travail de recherche sur la norme.

4. L'objet du scandale

Pour commencer, je décide de me concentrer sur la manière qu'ont eue les commentateurs des deux ouvrages de nommer l'objet de la polémique: la pédophilie et le plagiat. Le traitement des deux objets montre un fonctionnement discursif extrêmement différent.

4.1 *Amours mineures*

Le réseau de nomination de RB est assez clair et ne déroge que peu à l'unique qualificatif *pédophilie* ou *pédophile*.

- (1) Quoi du plus terrible que la *pédophilie*. <extrait=Babelio>¹¹
- (2) Enlevons le mot *pédophile* et ce texte ne vaut plus grand chose, l'objet de scandale étant retiré. <extrait=amazon>

Seule une acception relève d'une définition périphrastique:

¹⁰ La linguistique symétrique développée par l'auteure est inspirée de "l'anthropologie symétrique" de B. Latour. Elle lui permet de "repenser, grâce aux propositions de la cognition sociale, le vieux contexte en terme d'environnement cognitif" et d'appréhender "le langagier constitué de social, de culturel, d'historique, mais aussi de technique, d'objectal, voire d'animal, etc." (Paveau 2009: 6)

¹¹ Tous les italiques dans les exemples sont miens.

- (3) Violent, bête, sans intrigue, sans sujet précis, le néant..... D'après les critiques je pensais trouver un jeu de style et une performance littéraire pour défendre ce qui est difficilement défendable : *l'attirance pour les très jeunes filles*. <extrait=amazon>¹²

Par ailleurs, la collocation privilégiée avec le mot *pédophilie* est le syntagme *apologie de la pédophilie*, c'est en effet la principale accusation qui est faite à l'auteur.

Cette accusation peut être mieux comprise lorsque l'on se réfère au bandeau qui entourait le livre à sa sortie: *amours mineures*. La polémique s'est cristallisée autour de cet énoncé, sous l'impulsion de Maître Yves Crespin, avocat de l'association l'Enfant bleu qui s'en est entretenu avec la presse:

Ce n'est pas nous qui avons sorti le livre avec le bandeau Amours mineures, particulièrement accrocheur et choquant. Que chacun prenne ses responsabilités. (Moran 2002: 19)

Me Créspin est également choqué par le bandeau qui est "une accroche provocante et ambiguë puisque cela pourrait signifier qu'il s'agit d'amours sans importance". (AFP 2002)

Cette indignation normative à teneur principalement morale peut faire l'objet d'une étude en termes de "vertu discursive" que l'on trouve théorisée dans les travaux sur l'éthique discursive de Marie-Anne Paveau (Paveau 2013a).

En effet, ce bandeau *amours mineures* illustre parfaitement un triple inajustement du discours: à la vérité, à la mémoire et à la décence discursive correspondant aux critères normatifs d'acceptabilité du 21^{ème} siècle.

4.1.1 Inajustement à la vérité¹³

Dans le cas de l'ajustement à l'acceptabilité, c'est une conception de la vérité plus locale qui se manifeste. Les évaluations morales portent, non pas sur un inajustement à la réalité telle qu'elle est, mais sur un inajustement à la vérité définie comme ce qui est acceptable pour un groupe ou même, [...] une personne. (Paveau 2013b: 19)

La nomination sous l'étiquette *amours* est inajustée avec la vérité des actes évoqués et leur qualification pénale *d'abus sexuel sur mineurs*. Ainsi l'inscription portée sur le bandeau ne correspond pas à la perception de la réalité de la pédophilie telle qu'elle est aujourd'hui considérée. La pédophilie ne peut être admise comme ressortissant de l'amour mais d'un crime. Aussi présenter la pédophilie sous l'aspect de *l'amour* c'est entrer dans le discours de légitimation de la pédophilie.

¹² Les commentaires sont reproduits tels quels, sans modification orthographique. Les éventuelles incorrections sont donc des auteurs.

¹³ Les termes *vérité/réalité* dans cette conception (issue de la philosophie de la connaissance) ne sont pas un principe de distinction mais au contraire une articulation. La vérité est définie comme une 'croyance justifiée' à propos de ce qu'est la réalité. J'emploie donc en ce sens le terme de *vérité*.

4.1.2 Inajustement à la mémoire

De plus, associer la pédophilie à des substantifs appartenant au champ lexical de l'*amour* réactive une mémoire discursive dans laquelle la pédophilie est sinon revendiquée en tout cas tolérée. On se souviendra par exemple du courant de libération sexuelle d'après mai 68 qui considère que la sexualité des enfants doit être libérée même si elle est inter-générationnelle¹⁴. Tout un courant d'intellectuels des années 1970-1980 assume son goût pour les enfants et affiche ses thèses avec la complaisance de la presse dans *Libération* et *Le Monde* notamment. Par ailleurs, le lien entre littérature et pédophilie est à cet égard assez significatif, de nombreux auteurs français sont ouvertement pédophiles, en parlent dans leur écrits et s'expriment de manière publique sur le sujet: pensons aux textes d'André Gide¹⁵ ou plus récemment ceux de Gabriel Matzneff¹⁶, par exemple. Ce climat de bienveillance à l'égard des pédophiles permet à cette époque à de nombreux discours pro-pédophilie de circuler. Les maîtres mots en sont *amour* et *consentement*. Mais cette présentation n'est visiblement plus possible aujourd'hui et la réactivation de cette mémoire discursive place RB dans une suspicion d'apologie.

4.1.3 Inajustement à la décence

Enfin, le troisième inajustement que l'on peut relever est celui relatif à la décence discursive.

[...] un discours décent est un discours, non seulement par lequel les agents ne s'humilient pas entre eux, mais qui est produit dans un environnement dont les valeurs ne permettent pas l'humiliation des agents. Cela veut dire que la décence discursive, qui définit l'ajustement entre les agents, est régulée par le collectif, puisqu'elle dépend des normes discursives de l'ensemble de l'environnement, et non pas simplement des conceptions individuelles des agents de l'échange verbal. (Paveau 2013a: 233-234)

Qualifier d'*amour* la pédophilie c'est potentiellement nuire, humilier les victimes de la pédophilie et donc produire un discours indécent selon les jalons normatifs de la société contemporaine. C'est d'ailleurs au nom des victimes que l'association l'Enfant bleu entame ses démarches visant à faire interdire le livre. L'effet de style provocateur du bandeau peut être interprété comme répondant à un processus de masquage discursif et d'euphémisation de la vérité de la pédophilie qui, dans ce cas, porte atteinte aux victimes.

4.2 Le plagiat, une polémique qui fait consensus

De la même manière que pour RB le réseau de nomination autour du plagiat apporte des informations intéressantes quant à sa réception auprès du grand public.

¹⁴ Sur ce point voir les travaux du sociologue Verdrager dans (Verdrager & Singly 2013).

¹⁵ On lira pour s'en rendre compte *Corydon* (1920-1924).

¹⁶ Cf *Les Moins de seize ans* (1974); *Mes amours décomposés* (1990).

A la lecture linéaire du corpus, les occurrences du terme *plagiat* sont peu présentes (6 dans tous les articles). Il semble que le plagiat ne soit pas ou peu thématisé et encore moins qualifié ou subjectivement évalué.

- (4) [...] Que dire encore sur ce roman, sans en dévoiler tout le contenu et sans retomber dans ce que tout le monde aura déjà lu ou entendu dans la presse? Comme *cette accusation de plagiat*, par exemple. Je ne vais pas vérifier dans quelle mesure *certain passages seraient pompés de wikipedia* ou d'ailleurs. Par contre, quand j'ai un effet de "déjà lu" je me demande toujours s'il est fortuit ou non. [...] <extrait=Babelio>

En revanche la mention de *Wikipédia* est plus fréquente. Par cet intermédiaire, on constate que l'objet de la polémique, sans être explicitement nommé n'en prend pas moins une place importante dans les commentaires des internautes. Ils utilisent volontiers une série de procédés liés au masquage:

des périphrases définitionnelles

- (5) Sur son site, le blogueur a justifié son action par le fait que Michel Houellebecq avait lui-même fait *des emprunts* à Wikipédia, l'encyclopédie en ligne, *sans citer sa source*, ce qui aurait "fait du roman une œuvre libre". <extrait=Le Monde>

des formulations euphémistiques

- (6) Le roman est ancré dans le monde réel, et à l'instar de Bret Easton Ellis presque, il y a une minutie de l'auteur à détailler certaines situations ou objets, *empruntant* ainsi à Wikipédia par exemple. <extrait=CT-BAB94>

des renominations lexicales

- (7) Déroutant, envoutant...magique! A la frontière du réel, du fictif tant par l'histoire que par ses personnages: on en vient même, comme l'auteur, à aller *vérifier les informations sur wikipedia* pour savoir si on est dans la vraie vie ou son fantasme! <extrait=Babelio>

Dans tous les cas, et même dans les propos de Florent Gallaire – le blogueur qui a mis à disposition l'ouvrage gratuitement sur son blog (cf. l'extrait 5 ci-dessous) –, les commentaires n'évoquent pas le sujet d'un point de vue normatif. L'argument de l'effet de style défendu par Houellebecq semble faire consensus. Il est présenté comme une évidence, comme allant de soi, ce qui brise l'effet polémique.

L'énumération homogénéise les propriétés de chaque élément juxtaposé, ici la notion de *genre*:

- (8) Eh bien c'est un très bon livre, certes un peu livre-de-gare sur les bords (pas sûr qu'un prix Goncourt soit mérité, disons qu'il s'agissait de récompenser une carrière); mais qui se parcourt avec un intérêt constant malgré les différentes ruptures de style : *biographie, rencontre, polar, wikipedia*. <extrait=Babelio>

Requalification du plagiat grâce à des arguments stylistiques:

- (9) C'est un roman très réaliste, pas seulement parce qu'il prend soin de *reprendre de façon comique des modes d'emploi et des notices de type Wikipedia*, mais surtout parce qu'il est profondément ancré dans les truculences de son temps. <extrait=amazon>

Requalification du plagiat à l'aide d'un adverbe de concession:

- (10) un bouquin bien dans son époque Michel H. nous offre une histoire complètement rafistolée, mais écrite dans un style épuré, sans fioritures, où même les citations de wikipédia trouvent très logiquement leur place. <extrait=amazon>

Jusqu'à trouver une réattribution du plagiat qui vient appuyer une négation de la reconnaissance du plagiat initial.

- (11) Tout compte fait, *le plagiat n'est pas avec Wikipedia mais avec Thomas Mann* et son celebre 'Mort a Venise' <extrait=amazon>

Le masquage et le détournement discursif montrent ici une certaine banalisation du plagiat qui apparaît dans cette polémique comme un non-événement. Le plagiat ne semble pas être un interdit normatif dont la transgression enlève le statut littéraire à l'œuvre mais semble pouvoir être incorporé à la démarche littéraire de Houellebecq. D'ailleurs son obtention du prix Goncourt en atteste. Et finalement, c'est l'attribution du prix qui est la plus évaluée. Que dit ce manque de thématisation du plagiat? Dans un premier temps ce constat m'amène à m'interroger sur la pertinence de mon choix polémique. Mais, dans un second temps, en effectuant une brève recherche concernant des polémiques comparables, je constate que le plagiat est bien plus commenté que dans ce cas. Notons par exemple ces réflexions concernant l'ouvrage *Hemingway, la vie jusqu'à l'excès* de Patrick Poivre D'Arvor paru en 2011.

- (12) *Les "emprunts" opérés par le journaliste-écrivain sont manifestes, massifs, et comme portés par un étonnant sentiment d'impunité.* Selon notre enquête, ce sont près de 100 pages de son *Hemingway, la vie jusqu'à l'excès* qui sont directement inspirées de l'ouvrage de Griffin, sans qu'aucuns guillemets le signalent. Des dizaines et des dizaines de paragraphes s'apparentent à des "copier-coller", *souvent grossièrement maquillés par des inversions de phrases ou l'usage effréné de synonymes.* (Dupuis 2011)
- (13) L'industrie du Mensonge [...] *Le plagiat est une honte littéraire, avilissant à jamais, à une certaine époque, celui qui s'y était adonné.* Aujourd'hui, le plagiaire risque de perdre un peu d'argent en justice comme l'illustra Alain Minc dans *Spinoza, un roman juif* - [...]. <extrait=amazon>

De fait, il me semble que l'absence d'évaluation du plagiat, son détournement lexical dans le cas de CT apparaît comme tout à fait significatif, à la fois dans ce que cela dit du plagiat aujourd'hui, du statut de Michel Houellebecq mais aussi de celui de Wikipédia. Le plagiat apparaît alors comme une catégorie poreuse et éminemment contextuelle dans laquelle les instances mises en jeu (le plagiaire, le plagié et le support), sont tout aussi importantes que "l'emprunt" qui est fait. Ceci trouve une explication lorsque l'on appréhende l'entièreté du champ littéraire.

L'état du rapport de force dans cette lutte dépend de l'autonomie dont dispose globalement le champ, c'est-à-dire du degré auquel ses normes et ses sanctions propres parviennent à s'imposer à l'ensemble des producteurs de biens culturels et à ceux-là mêmes qui, occupant la position temporellement (et temporairement) dominante dans le champ de production culturelle (auteurs de pièces ou de romans à succès) ou aspirant à l'occuper [...], sont les plus proches des occupants de la position homologue dans le

champ du pouvoir, dont les plus sensibles aux demandes externes et les plus hétéronomes. (Bourdieu 1992: 355)

La position de Michel Houellebecq dans le champ et le degré de reconnaissance dont il jouit, à la fois au sein de ces pairs mais aussi au sein du grand public, rend possible une interprétation de son *emprunt* comme un *copier-coller littéraire*. Cette transgression n'est pas perçue en termes normatifs certainement aussi en raison de l'image de Wikipédia (en tout cas en France). À l'inverse, en tant qu'œuvre collaborative, non soumise aux circuits traditionnels de production des savoirs, elle ne semble pas obtenir une reconnaissance telle qu'elle puisse revendiquer la propriété de ses productions discursives. Ce constat trouve une confirmation dans les propos même de l'association Wikimedia.

Wikimedia France, association liée à la Wikimedia Foundation qui héberge Wikipedia, estime que ces emprunts "semblent réels, même s'il faut reconnaître que les parties empruntées sont d'une certaine "banalité" rédactionnelle. (Glad 2010)

Elle évoque donc "une certaine banalité rédactionnelle" qui amoindrit la portée du plagiat de Michel Houellebecq. Rappelons que le délit de contrefaçon est régi par les articles L. 335-2¹⁷ et 335-3¹⁸ du Code de la propriété intellectuelle et protège le ou les auteurs d'une œuvre sans aucune considération de qualité, de forme ou de style particulier.

5. Les critères de littérarité

5.1 Les valeurs du littéraire

Dans les deux polémiques, les poursuites judiciaires n'iront pas au bout (RB) ou ne seront même pas engagées (CT). La confrontation des deux textes avec des espaces de légitimation normative fait émerger des définitions de la littérature fictionnelle contemporaine, et de ses valeurs.

Alors qu'on l'a vu, le plagiat ne contrevient pas aux normes de la littérarité (en tout cas lorsqu'il s'agit de Michel Houellebecq), le thème de la pédophilie est un sujet tabou qu'il convient de traiter avec circonspection. Le discours d'escorte autour de la parution des ouvrages apporte des précisions d'autre nature et intègre des points de vue normatifs complexes. Pour CT ce sont les bonnes ou mauvaises pratiques des écrivains qui sont épinglées:

En fait, comme l'explique l'avocat Jean-Claude Zylberstein, "citer sa source correspond à une forme de fair-play". (Beuve-Méry 2010)

¹⁷ Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de tout autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. (Code de la propriété intellectuelle – Article L335-2)

¹⁸ Est également un délit de contrefaçon, toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. (Code de la propriété intellectuelle – Article L335-3)

Dans RB, par contre, on retrouve une dénonciation intégrant la narration, la forme et le genre du récit et les valeurs sous-jacentes nécessaires pour justifier l'écriture d'un texte traitant de la pédophilie. Au point de vue narratif on reproche à RB de mettre en scène un narrateur pédophile, ce qui implique l'immersion directe et sans filtre dans les pensées du criminel. Est-ce à dire qu'il y a un régime énonciatif plus vertueux qu'un autre? En tout cas une mise à distance des pensées du héros pédophile semble être nécessaire aux commentateurs pour rendre les propos moins intolérables. C'est aussi au nom d'un trop grand réalisme que lui sont reprochées des "descriptions de scènes d'attouchements" et la "crudité des propos", par exemple.

Pour autant ce même critère de réalisme, en ce qu'il a à voir avec la valeur de vérité, aurait pu être valorisé si le texte n'avait pas été fictif comme on peut le lire dans le *Monde des livres*. "S'il s'agissait d'un livre autobiographique, cela aurait une valeur documentaire, mais c'est une œuvre de fiction." (Salles 2002).

Il est reproché aussi à l'auteur de ne pas intégrer au récit une dénonciation explicite des faits décrits. Le texte comporte pourtant une marque de distanciation sous la forme d'une *note de la rédactrice* qui apparaît en fin de volume. Dans ce court appendice, intégré au texte principal, apparaissent les propos d'une journaliste qui manifeste ses réticences envers le sujet du livre et ses entretiens avec le pédophile.

j'ai d'abord eu un réflexe de rejet (Jones-Gorlin 2002: 167)

Car je reste persuadée, aujourd'hui comme hier, qu'on peut mettre un terme à la pédophilie par l'éducation de nos enfants. (Jones-Gorlin 2002: 169)

5.2 Les lignées discursives

Dire la norme, dire sa norme, c'est aussi classer les discours dans un rapport bon/mauvais en fonction d'un point de repère qui fait consensus. Les commentaires métadiscursifs à propos des deux polémiques construisent discursivement des réseaux qui permettent de former des filiations d'auteurs.

Ce classement vaut jugement de valeur car l'œuvre classée reçoit les traits positifs ou négatifs implicitement attribués aux catégories. (Laborde-Milaa & Paveau 2003: 375)

Cet appel aux modèles et aux contre-modèles permet de qualifier, de légitimer ou de délégitimer les œuvres et leurs auteurs. En formant des *lignées discursives*, les agents font référence à une mémoire littéraire dans laquelle ils inscrivent l'auteur contemporain, mémoire qui véhicule avec elle ses discours et ses évaluations normatives, ses prédiscours.

Ils (les sujets parlants) peuvent également s'en remettre à la mémoire discursive patrimoniale et faire appel aux prédiscours de la sagesse collective ou des auteurs canoniques, qui leur semblent garantir la transmission tant du passé que de la vérité. (Paveau 2006: 143)

De plus, les prédiscours sont un "ensemble de cadres prédiscursifs collectifs qui ont un rôle instructionnel pour la production et l'interprétation du sens en

discours" (Paveau, 2006: 14). Dans nos exemples, ce sont les auteurs canoniques qui constituent le critère de littérarité de l'œuvre. La lignée discursive de Houellebecq est constituée de: Balzac, Flaubert, Borges, Camus, Easton Ellis et Thierry Jonquet.

- (14) Surprise: son nouveau roman est apaisé, dans la grande tradition de la littérature française, avec une prose liquide qui se savoure tel un vin vieilli en fût de chêne. [...] Etude de mœurs *quasi balzacienne*, puis roman policier décalé [...] <extrait=Babelio>
- (15) Un coup de génie salué par un prix Goncourt! Il y a du *camus* chez Houellebecq! <extrait=Babelio>
- (16) [...] Cela ne suffit pas à en faire un *Zola* ou un *Balzac* mais cette posture le place indubitablement dans le peloton de tête de la littérature française d'aujourd'hui. <extrait=Babelio>

Parfois, le recours au canon est mentionné pour minorer la qualité de l'œuvre ou de l'auteur comparé. Cependant, sous la forme de la dénégation, la lignée discursive est bien réactivée comme dans les exemples (16) et (18). Elle sert de jalon à l'évaluation littéraire de l'œuvre.

Nicolas Jones-Gorlin quant à lui, est présent dans la lignée de: Genet, Guibert, Baudelaire, Flaubert et Nabokov.

- (17) La directrice éditoriale, Teresa Cremisi, indique : "Le livre a fait l'objet de discussions, mais nous l'avons pris pour des raisons littéraires. Nous ne voulons choquer personne. Nous ne le retirerons pas de la vente, pas plus que ceux de *Genet*, *Guibert* ou *Lolita* de *Nabokov*. [...]" <extrait=Le Monde-des-Livres>
- (18) Le seul vrai tabou qui demeure est celui de la pédophilie, comme le montra, il y a trois ans, l'affaire Rose bonbon de Nicolas Jones-Gorlin, roman qui péchait plus par sa médiocrité que par le caractère scandaleux de son sujet, n'est pas *Gide* ou *Nabokov* qui veut, et il est des sujets à manipuler avec précaution, comme la nitroglycérine. <extrait=Le Magazine Littéraire>

Dans ces derniers exemples (17 et 18), on constate que l'appel au prédiscours opère un classement de la littérature à travers tout un pan de la tradition française du scandale littéraire, en référence aux auteurs qui traitaient en leur temps de tous les sujets à scandale, des tabous de la société: homosexualité, pédophilie, etc. C'est finalement dans une même tradition de provocateurs que l'on pourra retrouver nos deux auteurs:

- (19) La mauvaise foi de Michel Houellebecq me ravit. Vous savez, la mauvaise foi telle que l'entend *Sartre* avec son garçon de café qui joue à être un garçon de café et rien que cela, sa fonction l'emportant sur son humanité. Houellebecq, lui, se complaît dans son rôle de provocateur, toujours prêt à dénigrer la société ou ses semblables, à appuyer là où ça fait mal, avec son air revenu de tout. Une sorte de *Gainsbarre de la littérature*, la provocation n'excluant pas le talent. <extrait=Babelio>

Grace à l'exemple (19), on constatera que la lignée discursive n'est pas exclusive d'un genre et peut ne reposer que sur une seule caractéristique de cette lignée. C'est pourquoi Houellebecq est intégré à une lignée large d'artistes provocateurs et non seulement d'écrivains. C'est bien un classement catégoriel normatif qui est en jeu ici en fonction d'un trait définitoire revendiqué comme une valeur: la provocation, et à travers elle, la liberté.

6. Conclusion

La littérature fictionnelle est le lieu de nombreux enjeux, elle cristallise les réactions d'une société. La fiction, en tant qu'œuvre de l'esprit et œuvre originale de création semble parfois échapper aux règles sociales, aux règles juridiques qui encadrent la parole; chacune des valeurs mises en avant par le littérateur sont elles-mêmes susceptibles d'être acceptées ou non par le grand public.

La littérature fictionnelle, lorsqu'elle se frotte aux tabous d'une société – la pédophilie par exemple – est épinglée pour ce qu'elle peut produire dans l'espace social. C'est alors le langage perçu dans toute sa force et dans sa dangerosité presque performative qui est rejoué. La mission du censeur est de préserver les âmes sensibles d'une lecture impudique. Dans le cas de la pédophilie, la vérité, la vraisemblance et le réalisme sont au cœur des évaluations morales que nous avons étudiées. Elles mettent en avant la nécessité de ne pas blesser la parole des victimes en n'étant pas vraisemblable ou alors en intégrant le récit dans un genre qui lui est dédié comme le document ou la biographie par exemple.

Le plagiaire, quant à lui, n'en est pas tout à fait un si son statut d'auteur reconnu lui permet d'être affiché avant tout comme un créateur, un homme de lettres. Il semble que la mise à l'index par la société n'empêche en rien les honneurs de la sphère littéraire. Entrent alors en jeu les valeurs de génie et de liberté de création qui permettent à l'auteur reconnu de s'affranchir de quelques règles sociétales, fussent-elle juridiques.

BIBLIOGRAPHIE

- AFP (2002). "Rose bonbon": Gallimard ne sert plus les libraires. *AFP Infos Françaises*.
- Amossy, R., & Burger, M. (2011). Introduction : la polémique médiatisée. *Semen*, 31, [En ligne], 7-24.
Repéré à: <http://semen.revues.org/9072>
- Beuve-Méry, A. (2010). Wikipédia est-il un auteur ? Enquête sur le statut des extraits empruntés par Michel Houellebecq à l'encyclopédie en ligne. *Le Monde des livres*.
- Bourdieu, P. (1992). *Les règles de l'art: genèse et structure du champ littéraire*. Paris: Éd. du Seuil.
- Code de la propriété intellectuelle - Article L335-2.
- Code de la propriété intellectuelle - Article L335-3.
- Code pénal. Legifrance. Repéré à http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=DB30E07DA8B91AD758CFA8CAB50CE3D9.tpdjo15v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006165321&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20140530
- Comment, B. & Rolin, O. (2005). Un livre inqualifiable. *Le Monde*, 2 décembre 2015, p. 15.
- Dupuis, J. (2011). Le plagiat de PPDA. *L'EXPRESS.fr*. Repéré à http://www.lexpress.fr/culture/livre/le-plagiat-de-ppda_949676.html
- Glad, V. (2010). Houellebecq, la possibilité d'un plagiat. *Slate.fr*. Repéré à <http://www.slate.fr/story/26745/wikipedia-plagiat-michel-houellebecq-carte-territoire>

- Jahjah, M. (2012a). A la recherche désespérée de la lecture asociale (I) : discours et représentations. *SoBookOnline*. Repéré à <http://www.sobookonline.fr/livre-numerique/livre-social/a-la-recherche-desesperee-de-la-lecture-asociale/>
- Jahjah, M. (2012b). À la recherche de la lecture (a)sociale (IV) : écrits de lecteurs. *SoBookOnline*. Repéré à <http://www.sobookonline.fr/livre-numerique/livre-social/a-la-recherche-de-la-lecture-asociale-iv-ecrits-de-lecteurs/>
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *Le discours polémique*. Lyon: Presses universitaires de Lyon.
- Laborde-Milaa, I. & Paveau, M.-A. (2003). L'ancrage médiatique des normes littéraires. In R. Amossy & D. Maingueneau (éds.), *L'analyse du discours dans les études littéraires* (pp. 363-378). Toulouse: Presses universitaires du Mirail.
- Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 - Article 14. Repéré à http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=4FC7A2EA20B2CCAC337EEE5BE7B0BF23.tpdjo13v_3?idArticle=LEGIARTI000006421436&cidTexte=JORFTEXT000000878175&categorieLien=id&dateTexte=20110518
- Moirand, S. (2002). Moment discursif. Dans D. Maingueneau & P. Charaudeau (éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, 389. Paris: Seuil.
- Moirand, S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne: observer, analyser, comprendre*. Paris: PUF.
- Moran, J. (2002). Rose bonbon interdit de facto. *l'Humanité*, 30 août 2002.
- Paveau, M.-A. (2006). *Les prédiscours: Sens, mémoire, cognition*. Paris: Presses Sorbonne nouvelle.
- Paveau, M.-A. (2009). Mais où est donc le sens ? Pour une linguistique symétrique. In Actes du deuxième colloque international *Res per nomen*, 21-31. Reims: CIRLEP
- Paveau, M.-A. (2013a). Théorie du discours et philosophie morale. In *Actes du colloque de Montpellier*. Peter Lang.
- Paveau, M.-A. (2013b). *Langage et Morale. Une éthique des vertus discursives*. (S.I.): Lambert-Lucas.
- Pierrat, E. (2005). *Le droit du livre*. Paris: Editions du Cercle de la Librairie.
- Pierrat, E. (2008). *Le sexe et la loi*. Paris: La Musardine.
- Salles, A. (2002). Gallimard suspend la commercialisation de "Rose bonbon". *Le Monde des livres*, 12.
- Sapiro, G. (2011). *La responsabilité de l'écrivain: littérature, droit et morale en France (XIX-XXI siècles)*. Paris: Éditions du Seuil.
- Vebert, J. (2010). Exclusif: La réponse de Michel Houellebecq aux accusations de plagiat. *Bibliobs*. Repéré à <http://bibliobs.nouvelobs.com/romans/20100906.BIB5594/exclusif-la-reponse-de-michel-houellebecq-aux-accusations-de-plagiat.html>
- Verdrager, P. & Singly, F. de. (2013). *L'enfant interdit: comment la pédophilie est devenue scandaleuse*. Paris: A. Colin.